

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 2 mai 2022 à 19h, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

**SONT PRÉSENTS**

Mme la mairesse  
MM. les conseillers

Josée Marquis  
Jean-Luc Bérubé

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous  
Isabelle Truchon  
Johanne Thibault

**SONT ABSENTS**

Raphaël Helgerson-Gendron  
Yanik Levasseur

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et greffière-trésorière

Anick Hudon

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**RÉSOLUTION #2022-77**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Achat de 32 tonnes d'asphalte froid (110\$/tonne ou 247\$/tonne livraisons incluses);
- 7) Cueillette de deux matières résiduelles pour la propriété de Monsieur Savard et Monsieur Bellavance à facturer à Sainte-Félicité;
- 8) Frais de déneigement pour Monsieur Bellavance et Monsieur Savard 477.36\$;
- 9) Paiement d'une tranche de 3.333.33\$ pour le Comité des Loisirs;
- 10) Vacances à Jocelyn Ouellet (24 juillet au 6 août et 18 septembre au 24 septembre);
- 11) Vacances à Anick Hudon (13 au 17 juin 25 juillet au 29 juillet 1<sup>er</sup> août au 5 août et le 15 août au 19 août);
- 12) Désignation d'un étudiant comme adjoint aux fonctionnaires responsables en matière d'urbanisme-application de la réglementation municipale d'urbanisme; (courriel Olivier Banville du 14 avril 2022);
- 13) Système d'alarme incendie-soumission;
- 14) Demande d'assouplissement pour les services de garde en milieu scolaire (courriel Francine Labelle 20 avril);
- 15) Réparation des portes du garage;
- 16) Mandater la directrice générale pour les conteneurs pour plastique agricole;
- 17) Demande de don pour la réalisation du livre final de Saint-Adelme et de Saint-Jean-de-Cherbourg;
- 18) Directeur adjoint et greffier/trésorier;
- 19) Acceptation du plan du parc;
- 20) Demande soumission pour le nivelage;
- 21) Réparation du 6<sup>e</sup> rang Ouest;
- 22) Demande de déneigement par Geneviève Gagné 1 525 mètres du Chemin des Bouleaux;
- 23) Mise en vente du backhoe;

- 24) Période de questions;
- 25) Fermeture de la séance.

**RÉSOLUTION #2022-78**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2022**

La directrice générale et greffière-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia D'Astous, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-79**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2022**

La directrice générale et greffière-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-80**  
**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante treize mille quarante et un et quarante-huit cents (73 041.48\$) et les salaires payés au montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit et dix cents (14 998.10\$).

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre-vingt-huit mille trente-neuf et cinquante-huit cents (88 039.58\$).

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**RÉSOLUTION #2022-81**  
**ACHAT DE 32 TONNES D'ASPHALTE FROID (110\$/TONNE OU 247\$/TONNE LIVRAISONS INCLUSES)**

**CONSIDÉRANT** la soumission de TECHMIX au montant de 247\$/tonne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Félicité ce joint à nous pour acheter 16 tonnes d'asphalte froid et nous on prend 16 tonnes;

**EN CONSÉQUENCE** la Municipalité de Saint-Adelme commande de la compagnie TECHMIX 32 tonnes d'asphalte froid.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-82**

**CUEILLETTE DE DEUX MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR SAVARD ET MONSIEUR BELLEVANCE À FACTURER À SAINTE-FÉLICITÉ**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé facturer à la Municipalité de Sainte-Félicité cueillette de deux matières résiduelles au montant de 147\$/chaque propriété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-83**

**FRAIS DE DÉNEIGEMENT POUR MONSIEUR BELLEVANCE ET MONSIEUR SAVARD 477.36\$**

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu de facturer à la Municipalité de Sainte-Félicité les frais de déneigement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-84**

**PAIEMENT D'UNE TRANCHE DE 3.333.33\$ POUR LE COMITÉ DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé de faire le chèque pour une tranche de 3 333.33\$ pour le Comité des Loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-85**

**VACANCES À JOCELYN OUELLET (24 JUILLET AU 6 AOÛT ET 18 SEPTEMBRE AU 24 SEPTEMBRE)**

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu d'accepter la programmation des vacances de monsieur Jocelyn Ouellet, employé municipal :

24 juillet au 6 août;  
18 septembre au 24 septembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-86**

**VACANCES À ANICK HUDON (13 AU 17 JUIN 25 JUILLET AU 29 JUILLET 1<sup>ER</sup> AOÛT AU 5 AOÛT ET LE 15 AOÛT AU 19 AOÛT)**

Il est proposé par Madame Cynthia D'Astous d'accepter la programmation des vacances de Mme Anick Hudon, directrice générale et greffière-trésorière :

13 au 17 juin;  
25 juillet au 29 juillet;  
1<sup>er</sup> août au 5 août;  
15 août au 19 août;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-87**

**DÉSIGNATION D'UN ÉTUDIANT COMME ADJOINT AUX FONCTIONNAIRES RESPONSABLES EN MATIÈRE D'URBANISME-APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la réglementation locale d'urbanisme, le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificat d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre la Municipalité et la MRC de La Matanie en matière d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil municipal désigne, pour le printemps et l'été 2022, monsieur Tommy Wagner, adjoint technique en urbanisme (poste étudiant) à MRC de La Matanie, à titre de fonctionnaire désigné pour assister les inspecteurs en bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Système d'alarme incendie-soumission ce point a été reporté à la séance prochaine

**RÉSOLUTION #2022-88**

**DEMANDE D'ASSOUPPLISSEMENT POUR LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** pour maintenir un service, les écoles doivent approcher tous les parents les incitant à envoyer leurs enfants au service de garde, et ce, même si le besoin n'existe pas, sollicitant du même coup les municipalités doivent payer les coûts pour ces mêmes enfants, ce qui se veut une aberration;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes ces problématiques sont engendrées par le critère de rentabilité pour un service de garde, mis en place par la Commission scolaire, dont le chiffre est de quinze enfants, et ce, pour toutes les écoles de son territoire, peu importe qu'elles soient en territoire urbain ou rural;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre le chiffre magique de 15 enfants, l'école a besoin de l'inscription de 15 enfants à raison de deux périodes/jour sur 3 jours/semaine, pour quarante (40) semaines, représentant la somme approximative de 1 030\$par enfant;

**CONSIDÉRANT QU'**il est évident que pour toutes les écoles de 75 enfants et plus, le chiffre de 15 enfants soit facile à atteindre alors pour les écoles des petites localités de moins de 1 000 habitants, ce critère ne tient aucunement compte de la réalité du territoire et de la forte dévitalisation sévissant dans nos MRC de la Matanie et de la Matapédia;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de cette situation, plusieurs parents de notre localité ont retiré leurs enfants de l'école Émile Dubé pour les inscrire à Matane près de leur lieu de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs autres parents ont délaissé les services de garde pour des considérations financières, s'ils ont plus d'un enfant;

**CONSIDÉRANT QUE** le critère exigeant l'inscription de 15 enfants en tout temps devant assurer la rentabilité du service ne peut même pas être comblé par une compensation financière équivalente, le service étant basé sur un nombre d'enfants, critère qui doit de toute urgence être revu dans les écoles de moins de 60 élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire trouve plus logique d'inciter un parent à inscrire son enfant à temps plein (minimum 3 jours) au service de garde que subventionnait la municipalité, même si les parents sont à la maison et n'ont pas besoin du service;

**CONSIDÉRANT QU'**il est en train de devenir la norme que les écoles se tournent vers le levier municipal pour financer les places manquantes pour rentabiliser leur service de garde;

**CONSIDÉRANT QU'**en maintenant cette politique de gestion rigide et sans avenue des services de garde, les commissions scolaires favoriseront de façon certaine l'exode des familles vers les milieux urbains ou la fermeture d'écoles dans les petites localités pour les diriger ailleurs dans le but de regrouper les enfants de plusieurs municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** ces mesures vont complètement à l'encontre des politiques gouvernementales de Politique familiale tentant d'attirer de nouvelles familles en région, ciblant des mesures d'attractivité dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** les écoles et les services de garde constituent un incontournable pour les familles existantes et les futures familles optant pour une qualité de vie en milieu rural;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux d'importance d'attractivité des milieux ruraux, la municipalité de Saint-Adelme désire joindre sa voix à celles de toutes les municipalités de la Commission scolaire des Monts et Marées, afin que cette dernière assouplisse ses règles régissant les services de garde;

**CONSIDÉRANT QU'**en dernier lieu, que cette menace constante de fermeture des services de garde crée de l'insécurité, de l'anxiété et de la confusion dans nos localités qui se répercutent sur le bien-être des enfants;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Demander une rencontre au député Pascal Bérubé afin de le sensibiliser à la situation engendrée par la politique des services de garde scolaire de la Commission scolaire des Monts et Marées;
- Demander au Conseil d'établissement de chacune des écoles de la MRC de la Matanie et de la Matapédia de se saisir de ces enjeux demandant à la Commission scolaire d'assouplir les critères des services de garde dans les écoles de moins de soixante (60) élèves;
- Faire parvenir cette résolution aux directions de toutes les écoles de la Commission scolaire afin de les informer de la démarche pour qu'elles y adhèrent;
- Adresser cette résolution à la direction générale de la Commission scolaire des Monts et Marées et au président du conseil d'administration leur demandant de revoir les politiques des services de garde et de les adapter aux municipalités rurales de moins de 1 000 habitants ainsi qu'aux écoles de 60 élèves et moins en instaurant un ratio équitable d'inscriptions;
- Adresser une copie de cette résolution au ministre de l'Éducation et au premier ministre du Québec afin de les sensibiliser aux aberrations du système incitant les parents à choisir les centres urbains plutôt que les milieux ruraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-89**

**RÉPARATION DES PORTES DU GARAGE**

Il est proposé par Madame Johanne Thibault de demander des soumissions pour faire réparer les deux portes de garage au 11 rue Principale et la petite porte-côté des pompiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-90**

**MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LES CONTENEURS POUR PLASTIQUE AGRICOLE**

**CONSIDÉRANT QU'**il serait possible d'effectuer une collecte de conteneur à chargement avant afin de récupérer les plastiques agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** la collecte s'effectuerait à l'heure au taux horaire de 125\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de location des conteneurs sont les suivants :

6 verges : 66.56\$/mois

8 verges : 80.12\$/mois

Tous les prix mentionnés sont plus les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la récupération des plastiques agricoles est admissible à compensation et les municipalités peuvent donc soumettre leurs coûts associés;

**CONSIDÉRANT QU'**ils seront compensés selon les mêmes modalités que les autres matières récupérées, et ce, en tenant compte en particulier, du coût et du tonnage de l'ensemble de la collecte sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le tout sera validé comme chaque année par le rapport de votre auditeur;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Isabelle Truchon de mandater la directrice générale et greffière/trésorière à faire les démarches pour établir le service des conteneurs pour plastique agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-91**

**DEMANDE DE DON POUR LA RÉALISATION DU LIVRE FINAL DE SAINT-ADELME ET DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

**CONSIDÉRANT** la demande de don pour le financement de la réalisation du livre final de Saint-Adelme et de Saint-Jean-de-Cherbourg;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Johanne Thibault de faire un don de 100\$ pour la réalisation du livre de Saint-Adelme et de Saint-Jean-de-Cherbourg.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-92**  
**DIRECTEUR ADJOINT ET GREFFIER/TRÉSORIER**

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon de retourner en appel de candidatures pour un directeur adjoint et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-93**  
**ACCEPTATION DU PLAN DU PARC**

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon d'accepter le plan du parc fait par Madame Claire Filteau, Architecte paysagiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-94**  
**DEMANDE SOUMISSION POUR LE NIVELAGE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé de faire une demande de soumission pour le nivelage des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-95**  
**RÉPARATION DU 6<sup>E</sup> RANG OUEST**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé de faire réparer par les Entreprises Saint-Raymond le trou au 6<sup>e</sup> rang Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-96**  
**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT PAR GENEVIÈVE GAGNÉ 1 525 MÈTRES DU CHEMIN DES BOULEAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Geneviève Gagné demande l'accès à sa propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adresse est le 300 chemin des Bouleaux à Saint-Adelme, numéro de lot 6 049 873, au nom de Geneviève Gagné;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Geneviève Gagné a vendu sa propriété en février 2022 et doit libérer l'entrepôt et l'abri forestier pour le 15 mai prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** de ce fait, celle-ci a besoin d'une autorisation de la part de la Municipalité afin d'effectuer l'ouverture du chemin non déneigé en hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** celle-ci va effectuer le déneigement du chemin avec son propre tracteur;

**CONSIDÉRANT QUE** celle-ci a signé un protocole d'entente pour l'ouverture d'un chemin municipal, fourni par la Municipalité, une copie de ces assurances de responsabilité civile de de dollars, ainsi qu'une carte indiquant la distance approximative de la route principale à la propriété, soit environ 1 525 mètres;

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé d'autoriser Madame Geneviève Gagné de déneiger 1 525 mètres du chemin des Bouleaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-97**  
**MISE EN VENTE DU BACKHOE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé de mettre à vendre le backhoe un JCB, 214S, 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**RÉSOLUTION #2022-98**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 2 mai 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

*Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Josée Marquis, mairesse*

---

*Anick Hudon, DMA  
Directrice générale  
et greffière-trésorière*